

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 17 du 6 novembre 2015



La vente des chrysanthèmes étant maintenant terminée, il convient de nettoyer à fond les structures qui ont abrité ces cultures. Après avoir jeté les invendus, il est nécessaire de désinfecter les serres, les tablettes de culture et les toiles hors sol afin d'éviter toute nouvelle contamination par les thrips lors de l'introduction des jeunes plants de géranium. En effet, il ne faut pas oublier que la pupe du thrips s'enfonce dans le sol.

PENSEES et désordres physiologiques :

Des plantes déformées, avec des feuilles crispées et même des décolorations de feuillage sont observées sur quelques plantes de pensées dans les cultures. La mise en production pendant la canicule associée à un stress hydrique et des variations de conductivité semblent être à l'origine de ce phénomène.



Photos ADHP : désordre physiologique
chez la pensée

En cette période d'automne, classiquement humide avec des brouillards, il est nécessaire de rester vigilant vis-à-vis des maladies cryptogamiques que l'on peut rencontrer sous les abris froids ou en cas de forte densité de culture. La ventilation et le distancage permettent de limiter ces risques.

CYCLAMEN fusariose et botrytis : rien à signaler

PRIMEVERES : aucune attaque cryptogamique et notamment pas de botrytis

PAQUERETTES : aucun cas de rouille signalé

VU DANS LES SERRES

Mildiou sur papaver et pensées

Les feuilles infectées pâlisent et prennent une couleur jaunâtre à leur face supérieure. A la face inférieure correspond un feutrage gris violacé.



Photo ADHP : feuille inférieure de pavot avec mildiou

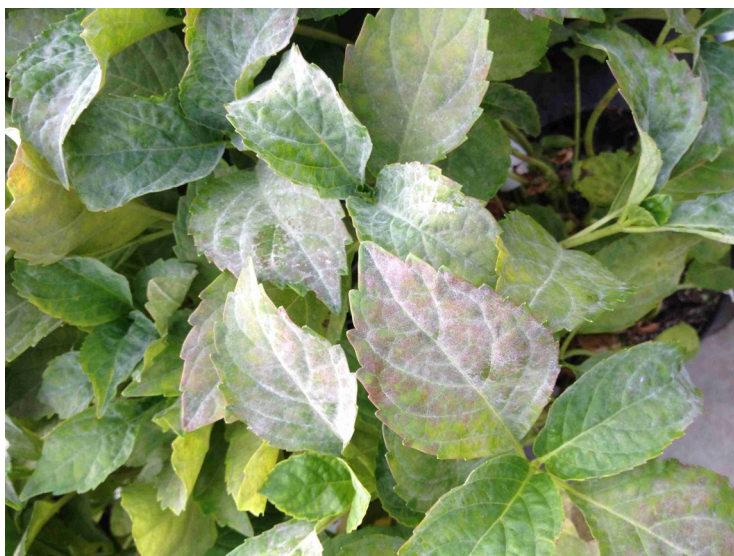


Photo ADHP : oïdium sur hortensia

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

A l'approche de ventes de Toussaint, rester vigilant vis-à-vis des pucerons et éviter leur propagation sur le reste des cultures

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Chenille	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Pucerons	primevère	
Mildiou	Primevère	
Noctuelle	Primevère	
Botrytis	Primevère	
Oïdiums	Pensée	
Mildiou	Pensée	
Puceron	Pensée	
Rouille	Pâquerette	
Mildiou	Vivaces	A SURVEILLER

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.